

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 28.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Èlène L'Espérance, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|-----------------------------------|
| 19h15 | 1. Ouverture de l'assemblée |
| 19h20 | 2. Adoption de l'ordre du jour |
| 19h25 | 3. Parole au public |
| 19h30 | 4. Parole à la présidence |
| 19h35 | 5. Parole à la direction générale |
| | 5.1. Questions des représentants |

AFFAIRES EN COURS

- | | |
|-------|---|
| 19h45 | 6. Règles d'allocations budgétaires 2009-2010 |
| | 6.1. Recommandations |
| 20h00 | PAUSE |

AFFAIRES INTERNES

- | | |
|-------|--|
| 20h15 | 7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2009 |
| 20h20 | 8. Adoption du calendrier des assemblées régulières du Comité de parents 09-10 |
| 20h25 | 9. Délégué officiel à l'assemblée annuelle de la Fédération des Comités de parents |
| 20h30 | 10. Suivis de dossiers |
| 20h45 | 11. Parole aux parents-commissaires |
| 20h55 | 12. Parole au représentant EHDAA |
| 21h05 | 13. Autres points |
| 21h15 | 14. Parole aux membres |
| 21h25 | 15. Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

4. PAROLE DE LA PRÉSIDENTE

Suite à un problème technologique, madame Monique Bastien s'excuse de l'envoi tardif des documents pour la réunion de ce soir.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Anthony Bellini souligne quelques activités à venir et certaines mentions spéciales :

- Tous les parents ont reçu le 5 mai dernier, via leurs enfants, une lettre concernant la grippe A (fièvre porcine). La Commission scolaire travaille conjointement avec le Ministère de la Santé Publique. Dans chacune des écoles, il y a des interventions spécifiques à faire selon la maladie infectieuse déclarée. Le Ministère de la Santé Publique a fourni une liste des maladies infectieuses à déclaration obligatoire.
- Des élèves de l'école André-Laurendeau ont participé au concours *Jazz Pop* à Orlando, en Floride. Ils ont remporté cinq prix, obtenu la mention *Supérieure* et décroché la médaille de *Mickey Silver*, décernée à la deuxième place, toutes catégories confondues.

Monsieur Anthony Bellini fait un retour sur les activités estivales offertes par la Ville de Brossard. La piscine est disponible dès le lundi 22 juin parce qu'il n'y a plus d'activités scolaires à cette date. Par contre, les élèves sont tenus de fréquenter l'école jusqu'à la fin du calendrier scolaire.

Monsieur Anthony Bellini remercie chaleureusement les gens présents à la soirée des bénévoles.

5.1 Questions des représentants

Madame Monique Bastien questionne au sujet de la scarlatine. Est-ce que les enseignants sont retirés par la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail automatiquement? Dans les Centres de la Petite Enfance, les éducateurs le sont.

Monsieur Anthony Bellini explique qu'il vérifiera.

Madame Louise Roy, école Georges-P.-Vanier, mentionne que sa fille a eu la scarlatine et que tous les membres de la famille ont pris des médicaments, car le virus est devenu de moins en moins perceptible.

Monsieur Joël St-Pierre, école Georges-Étienne-Cartier, demande si ce protocole est révisé annuellement.

Monsieur Anthony Bellini répond que le protocole est constamment mis à jour.

Madame Marie-Élène L'Espérance, école Antoine-Brossard, questionne au sujet de la politique sur les saines habitudes de vie. À son école, dans le salon personnel, il y a une machine distributrice de boissons gazeuses.

Madame Monique Bastien mentionne que l'année dernière, lors des consultations, il avait été souligné que tout le personnel devait adhérer à cette politique; seule exception, les boîtes à lunch.

Monsieur Yves Lavoie, école Pierre-Brosseau, explique une problématique vécue dans son établissement. Il a été fermé pour cause d'infiltration de poivre de Cayenne dans les conduits de ventilation. Il spécifie qu'il aurait été apprécié que les enfants soient avertis d'enlever leurs vêtements et de se doucher dès leur arrivée à la maison.

Monsieur Anthony Bellini mentionne qu'il apprécie le commentaire et le mentionnera à son équipe de direction du secondaire.

Monsieur Pierre Albos, école Internationale de Greenfield Park, explique une problématique lors des repas du midi à son école. Les enfants prennent leur repas dans les classes et ensuite, ils sortent à l'extérieur. Est-ce une pratique courante dans les autres écoles? Y a-t-il possibilité de changer cette pratique?

Monsieur Anthony Bellini mentionne que cette pratique existe dans plusieurs établissements, particulièrement où l'on compte un nombre élevé de dîneurs. C'est une solution efficace pour la gestion de l'espace.

Madame Nathalie Kleber, école D'Iberville, mentionne au sujet de l'école Internationale de Greenfield Park que les dîneurs n'ont pas accès aux fours micro-ondes parce qu'ils ne sont pas des utilisateurs du service de garde et demande s'il y a quelque chose à faire.

Madame Monique Bastien mentionne que la Commission scolaire Riverside a une politique qui exclut l'utilisation des fours micro-ondes de leurs établissements. L'école ayant pignon sur rue dans une bâtisse appartenant à la Commission scolaire Riverside, il est possible que cette politique s'applique.

AFFAIRES EN COURS

6. RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2009-2010

6.1. Recommandations

1. Allocation budgétaire pour la libération des enseignants lors des plans d'intervention (mesure 30059)

Madame Monique Bastien fait la lecture de la proposition.

Considérant que la règle d'allocation budgétaire pour la libération des enseignants lors des plans d'intervention est présentement la suivante: «cinq cents dollars (500,00\$) *a priori* par école spécialisée, soixante-quinze pour cent (75%) du solde selon l'effectif pondéré et vingt-cinq (25%) du solde selon l'effectif scolaire»;

Considérant que tous les élèves fréquentant une classe spécialisée bénéficient d'un plan d'intervention;

Considérant que la règle budgétaire présentement en vigueur n'avantage pas les établissements qui accueillent des classes spécialisées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sorin Sterescu que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin de revoir la règle d'allocation budgétaire pour la libération des enseignants lors des plans d'intervention et accorde *a priori* à chaque établissement qui accueille des classes spécialisées, incluant les écoles spécialisées, un montant de base de cent dollars (100,00\$) par classe spécialisée, soixante-quinze pour cent (75%) du solde selon l'effectif pondéré et vingt-cinq pour cent (25%) du solde selon l'effectif scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

II. Direction d'établissement à temps plein

Monsieur Gilles Larouche fait la lecture de la proposition. Quelques questions sont soulevées.

Monsieur Joël St-Pierre, école Georges-Étienne Cartier, demande qui prendra la relève lorsque la direction est absente?

Monsieur Anthony Bellini explique qu'il y a toujours un responsable désigné lors des absences de la direction. Il ajoute que les besoins en direction sont plus grands que le nombre disponibles.

Madame Lucie Michaud, école Tourterelle, lance l'idée d'utiliser les nouvelles technologies; les directions pourraient assister aux réunions de leur bureau.

Considérant que les tâches et les obligations reliées au poste de direction d'un établissement ne sont pas amoindries par un nombre restreint d'élèves, par exemple: participation aux réunions se tenant à l'extérieur de l'établissement, élaboration du budget et des mesures d'urgence, participation aux séances du Conseil d'établissement, encadrement des élèves et des enseignants, etc.;

Considérant que les tâches reliées au poste de direction d'établissement augmentent;

Considérant que de petites écoles ne sont jumelées à un aucun autre bâtiment et qu'en cas d'urgence, il serait impossible de compter sur la direction voisine;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Larouche que le Comité de parents recommande à la Commission scolaire Marie-Victorin d'accorder à chaque petite école n'étant pas jumelée à un autre établissement une direction à temps plein.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

III. Direction adjointe deux jours/semaine

Madame Lynda Roy fait la lecture de la proposition.

Dans le contexte des décisions finales prise dans le cadre du plan d'organisation scolaire et des décisions à venir dans le cadre du projet de localisation des classes spécialisées et des classes d'accueil;

Considérant que l'école primaire Marie-Victorin, Longueuil perdra un grand nombre d'élèves suite aux décisions du plan d'organisation scolaire et verra ainsi diminuer son budget qui permettait le salaire à temps partiel d'une direction adjointe;

Considérant que l'école Marie-Victorin, Longueuil est une école à deux pavillons, ce qui demande une gestion plus importante du point de vue administratif et de celui du soutien à l'équipe école;

CP-900-11-05
Règles
d'allocations
budgétaires –
libération des
enseignants

CP-901-11-05
Direction à
temps plein

Considérant la venue d'une nouvelle clientèle qui seront les classes de développement et peut-être de communication;

Considérant les départs à la retraite de la directrice, madame Johanne Caron, et de la secrétaire, madame Lili St-Amant;

Considérant la perte de quatre parents sur six sur le Conseil d'établissement suite aux décisions du plan d'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Roy que le Comité de parents appui la demande de l'école Marie-Victorin, Longueuil qu'une direction adjointe, deux jours/semaine soit accordée, au moins pour la prochaine année. Ils ajoutent à leur requête qu'une personne déjà liée à Marie-Victorin, Longueuil serait nécessaire comme personne ressource connaissant déjà l'histoire de l'école et de ses projets. Ce serait un avantage certain pour passer au travers de cette année de transition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AFFAIRES INTERNES

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2009

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

8. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU COMITÉ DE PARENTS 2009-2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur Joël St-Pierre d'adopter le calendrier de l'assemblée générale et des assemblées régulières du Comité de parents 2009-2010, tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. DÉLÉGUÉ OFFICIEL À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS

Madame Monique Bastien explique qu'elle n'assistera pas à l'assemblée annuelle et que les représentants doivent désigner un délégué officiel et un substitut.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch Desjardins, appuyé de madame Marie-Élène L'Espérance, de désigner madame Manon D'Astous à titre de déléguée officielle à l'assemblée annuelle de la Fédération des comités de parents et **IL EST PROPOSÉ par** monsieur François Ouellet, appuyé de monsieur Jacques Eustache, de désigner madame Carmen Poulin à titre de substitut à la déléguée officielle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. SUIVIS DE DOSSIERS

: Frais chargés aux parents

Madame Monique Bastien rappelle que la reddition de compte sur les frais chargés aux parents doit être complétée en séance de Conseil d'établissement;

: Cocktail de fin d'année à 18h30

La direction générale et les membres du Conseil des commissaires seront invités au cocktail de fin d'année, le lundi 8 juin;

: Notation des bulletins au secondaire

Madame Monique Bastien informe qu'il y a eu un consensus des directions des écoles secondaires et que nos élèves ne doivent pas être pénalisés par le système de notation;

CP-902-11-05
Direction adjointe
deux jours/
semaine

CP-903-11-05
Calendrier
09-10

CP-904-11-05
Délégué et
substitut à
l'assemblée
générale de la
FCPQ

: Formation sur les changements apportés à la Loi sur l'instruction publique
La formation sur les changements apportés par l'adoption de la loi 88 est reportée à l'année prochaine. Elle sera donnée en début d'année scolaire lors des séances d'information sur les fonctions et pouvoirs des conseils d'établissement.

11. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Monsieur Michel Parent mentionne qu'il fut question lors du dernier Conseil des Commissaires, de l'octroi de contrats pour la réfection de la fenestration et des toitures de plusieurs établissements.

12. PAROLE AU REPRÉSENTANT EHDAA

Madame Carmen Poulin mentionne que lors de la dernière réunion du Comité EHDAA, il fut question du plan d'actions du ministère et de la localisation des classes spécialisées. La prochaine réunion est prévue le 1^{er} juin.

13. AUTRES POINTS

Monsieur Roch Desjardins, école Les Petits-Castors, informe que son établissement a participé au concours *Jeunes Projet*. Son école a remporté le premier prix !

Par ailleurs, l'école Curé-Lequin a gagné *Primaire en spectacle*.

14. PAROLE AUX MEMBRES

Aucune intervention.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par madame Lucie Michaud de lever l'assemblée. Il est 21h44.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monique Bastien
Présidente

Marie-Noëlle Carrier
Secrétaire administrative

CP-905-11-05
Levée de
l'assemblée

2009-04-20